

Bruxelles, le 9 juillet 2018
(OR. en)

10802/18

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0389(COD)**

**CODEC 1230
AGRI 332
AGRIORG 52
AGRISTR 50
STATIS 41
AGRIFIN 73**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques intégrées sur les exploitations agricoles, et abrogeant les règlements (CE) n° 1166/2008 et (UE) n° 1337/2011 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 9 décembre 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 338 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 3 juillet 2018. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 26/18.

¹ 15485/16.

² 10512/18.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après avoir été signé par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
